



COCOON FLEX – COCOON START

Critères de segmentation

Nous vous remercions pour l'intérêt que vous portez à nos assurances!

L'assurance habitation Cocoon Start est une formule du produit Cocoon Flex.
Afin d'estimer au mieux le risque, tant pour l'acceptation de votre assurance que pour les garanties, nous utilisons des critères de segmentation.
Nous nous basons dès lors sur les critères objectifs suivants:

> **Les critères d'acceptation (CA)** afin d'évaluer si le risque peut être accepté ou non

La prime de la formule Cocoon start est une prime forfaitaire. Il n'y a donc aucun critère de segmentation utilisé pour calculer la prime. Il n'y a pas non plus de critère déterminant l'étendue des garanties puisque le client qui opte pour cette formule Cocoon start souscrit tout ou rien.

CRITÈRES	CA
L'adresse du bâtiment Le bien à assurer doit nécessairement se situer en Belgique.	✓
L'usage du bâtiment L'assurance est destinée aux habitations privées, aux habitations où s'exerce une activité libérale ou de bureau et aux garages privés. Sont exclus: les commerces et les pharmacies.	✓
Le type de bâtiment Cette formule n'est valable que pour les appartements de maximum 2 chambres parce que la fréquence et/ou la gravité des sinistres varie(nt) selon le type de bâtiment à assurer.	✓
L'état du bâtiment Cette formule est destinée aux bâtiments habités. Statistiquement, la fréquence et/ou la gravité des sinistres varie(nt) selon l'état du bâtiment à assurer, notamment s'il est habité, inhabité ou destiné à la démolition.	✓
La qualité en tant que preneur d'assurance Cette formule n'est valable que pour les locataires car elle couvre la responsabilité locative.	✓
Les sinistres antérieurs Les sinistres antérieurs sont pris en considération pour mesurer la probabilité d'un éventuel sinistre dans le futur.	✓
Les sanctions et les mesures spécifiques Statistiquement, la fréquence et/ou la gravité des sinistres varie(nt) si la personne a fait l'objet de mesures spécifiques par une autre compagnie d'assurance ou par Belfius Insurance (par exemple, en cas de résiliation à la suite d'un sinistre).	✓

Cette formule Cocoon start couvre l'assuré(e) locataire d'un appartement de maximum 2 chambres pour sa responsabilité civile locative. Son contenu est couvert en premier risque jusque 25.000 euros. Cela signifie qu'en cas de sinistre couvert, l'assureur peut accorder une indemnisation pour les dommages au contenu jusqu'à concurrence de 25.000 euros maximum.

Les garanties de base (reprises au point 5 des conditions générales), la franchise anglaise (reprise au point 6.2 des conditions générales) et l'option Media (reprise au point 6.10 des conditions générales) sont incluses automatiquement dans la formule Cocoon Start.

Les autres garanties optionnelles ne peuvent pas être souscrites dans cette formule Cocoon Start.

Si l'assuré(e) souhaite ajouter des options, il/elle peut le faire dans le cadre d'un contrat Cocoon Flex.